

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1782

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Ventes et cessions

824 967 970 RCS Avignon.

VA HOLDING.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 1000000 EUR.

Adresse : Lieu dit la Peyrolière, 84400 Apt.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET DE FUSION DPG TRAINING SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 17 000 EUROS SIEGE SOCIAL : APT (84400), LIEUDIT LA PEYROLIERE 483 832 531 RCS AVIGNON VA HOLDING SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS SIEGE SOCIAL : APT (84400), LIEUDIT LA PEYROLIERE 824 967 970 RCS AVIGNON Aux termes d'un projet de traité de fusion en date à APT du 30 octobre 2017 déposé au nom des deux sociétés au greffe du tribunal de commerce de AVIGNON en date du 31 octobre 2017, il résulte que la société DPG TRAINING se propose d'absorber, à titre de fusion, la société VA HOLDING, au moyen de l'apport, par cette dernière société, de la totalité des éléments constituant son actif évalué à 1 000 000 € contre la prise en charge de son passif évalué à 0 €, faisant ressortir un actif net de 1 000 000 €. L'opération prendra effet, sur les plans comptable et fiscal, au 12 janvier 2017, les opérations de la société VA HOLDING depuis cette date, devant être considérées comme accomplies par la société DPG TRAINING. La parité d'échange est fixée à 1 action de la société DPG TRAINING pour 1 action de la société VA HOLDING. En représentation de la valeur nette des apports de la société VA HOLDING, il sera attribué à l'associé unique de ladite société, 1 000 000 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune à créer par la société DPG TRAINING dont le capital social sera ainsi augmenté de 1 000 000 €. Aucune prime de fusion ne sera attribuée. Pour avis.